



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02458

Numéro SIREN : 491 452 991

Nom ou dénomination : FITTINGBOX

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/018350

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2071596

Dénomination : FITTINGBOX
Adresse : 644 voie L'occitane Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 Labège -FRANCE-

n° de gestion : 2006B02458
n° d'identification : 491 452 991

n° de dépôt : A2017/018350
Date du dépôt : 06/11/2017

Pièce : Extrait du Procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire annuelle du 30/06/2017



2071596

FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 249 569 euros
Siège Social : 644 Voie L'Occitane - Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 juin,

Les actionnaires de la société FITTINGBOX, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 249 569 euros, dont le siège social est sis 644 l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A – 31670 LABEGE, se sont réunis au siège social, sur convocation régulière du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est président par Monsieur Mr Ariel CHOUKROUN, Président du Conseil de Surveillance.

La société ARIBEN PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Benjamin HAKOUN, Directeur Général, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur unique.

Christophe BASTE qui assiste à la séance, est désigné comme secrétaire.

La Société KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquées est représentée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 249 569 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par l'article 18 des statuts de la société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,

- Le rapport de gestion, ses annexes et les rapports spéciaux établis par le Directoire,
- Les observations du Conseil de Surveillance,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement des membres du Conseil de surveillance ;
- Nomination d'un membre au Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et des observations du Conseil de Surveillance.

Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1

RESOLUTION 2

RESOLUTION 3

RESOLUTION 4

Nomination en qualité de membre du conseil de surveillance représentant le groupe des fondateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance, décide de nommer :

- **Mr Carlo PRIVITERA** (ancien COO de LUXOTTICA)
Demeurant 46 W 71 ST
Apt GB
New York, NY 10023
USA

en qualité de membre du conseil de surveillance représentant le Groupe Fondateur pour une période de trois années venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes du 31 décembre 2019

Mr PRIVITERA a déclaré n'avoir aucune incompatibilité à exercer lesdites fonctions..

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 5

Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de membres du Conseil de surveillance à savoir :

- Ariel CHOUKROUN
- La société BANEXI VENTURES PARTNERS, représentée par Philippe HERBERT ;
- La société LBO France Gestion SAS (venant aux droits de la société INNOVATION CAPITAL) représentée par Michel DESBARD

- Fanny MUET

pour une période de trois années venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes du 31 décembre 2019

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Fanny MUET et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 6

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations notamment le cabinet MORVILLIERS SENTENAC pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

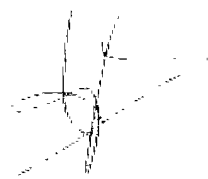
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. P. H. oult'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. G. oult'.

Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. G. oult'.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2071597

Dénomination : FITTINGBOX
Adresse : 644 voie L'occitane Immeuble Arizona - Bâtiment A
31670 Labège -FRANCE-

n° de gestion : 2006B02458
n° d'identification : 491 452 991

n° de dépôt : A2017/018350
Date du dépôt : 06/11/2017

Pièce : Procès-verbal du conseil de surveillance du
30/06/2017



2071597

FITTINGBOX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 249 569 euros
Immeuble Arizona, Bâtiment A, 664 Voie l'Occitane, 31670 Labège
491 452 991 RCS Toulouse

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 juin,
A 17 heures,

Le Conseil de surveillance de la société FITTINGBOX, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 249 569 euros, dont le siège social est sis 644 l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A – 31670 LABEGE, s'est réuni au siège social de la société, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

- Ariel CHOUKROUN, Président du Conseil de surveillance ;
- La société de gestion KREAXI / BANEXI VENTURES PARTNERS, représentée par Monsieur HERBERT ;
- La société de gestion LBO France Gestion SAS / INNOVATION CAPITAL représentée par Monsieur DESBARD.

Monsieur Benjamin HAKOUN assiste également à cette réunion en sa qualité de Président du Directoire.

Le Conseil est présidé par Ariel CHOUKROUN, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le registre de présence permet de constater que l'ensemble des membres du conseil de surveillance est présent ou représenté incluant les porteurs d'actions de préférence existantes de la société ;

En conséquence le conseil de surveillance peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 225-82 du code de commerce.

Dans ce contexte, le président soumet aux membres du conseil de surveillance l'ordre du jour suivant :

- **Renouvellement du mandat des membres du Directoire**
- **Renouvellement du mandat du Président du Directoire**
- **Renouvellement du mandat du Président du Conseil de surveillance**
- **Désignation du vice-Président du Conseil de Surveillance**
- **Pouvoirs**

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Conseil de Surveillance met successivement aux voix les décisions suivantes :

RESOLUTION 1

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les mandats de la totalité des membres du Directoire à savoir :

- Benjamin HAKOUN
21 rue Mascard – 31500 TOULOUSE
- Bernard LESCUYER DE SAVIGNIES
La Tuilerie – 31450 BAZIEGE

arrivant à expiration, le conseil de surveillance statuant à l'unanimité décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

RESOLUTION 2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance statuant à l'unanimité décide de renouveler le mandat de :

- Benjamin HAKOUN
21 rue Mascard – 31500 TOULOUSE

En qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur Benjamin HAKOUN déclare accepter le renouvellement de son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

RESOLUTION 3

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après échange de vue, les membres du Conseil décident de renouveler Monsieur Ariel CHOUKROUN dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur Ariel CHOUKROUN déclare accepter le renouvellement de son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

RESOLUTION 4

DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil décide de désigner Mr Carlo PRIVITERA en qualité de vice-Président du Conseil de surveillance pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, "Mr Carlo PRIVITERA déclare accepter le mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et un membre du Conseil de Surveillance.

Le Président de séance



Un Membre du Conseil de Surveillance